

B - ORIENTATION ET RÉORIENTATION À L'ISSUE DE LA 1^{RE} ANNÉE PASS - L. AS ET CONDITIONS POUR UTILISER SA 2^E CHANCE

1 - ETUDIANTS DE PASS N'INTÉGRANT PAS UNE FILIÈRE DE SANTÉ

PASS	Licence	2 ^e chance *	Réorientation / Poursuite d'études
Année PASS validée (60 ECTS)	<p>Accès de droit : poursuivre en licence 2 dans la mention correspondant à l'option suivie en L1 PASS.</p> <p><i>Exemple :</i> PASS option Génie civil > L2 Génie civil Inscription via RealWeb.</p> <p>Attention - Accès uniquement sur dossier pour le parcours BCP de la mention Sciences de la vie. - L'option Physique-Chimie ne permet pas de poursuivre de droit en L2 Physique (accès sur dossier). - MIASHS : PASS option MIASHS permet un accès de droit en L2 MIASHS de UT2J. Accès sur dossier en L2 MIASHS UT3.</p>	<p>Il est possible de tenter sa 2^e chance à l'issue de la L2 (120 ects) ou L3 (180 ects).</p> <p>La validation de l'année de L1 PASS donne l'équivalence de l'option santé, il n'est pas nécessaire de suivre cette option en L2 ou L3.</p> <p>Les notes du L1 PASS ne sont pas prises en compte pour le classement à l'issue de la L2 ou de la L3. Seuls les résultats de l'année en cours (L2 ou L3) sont pris en compte.</p>	<p>Intégrer une 2^e année de licence d'une mention différente à l'option en L1 PASS.</p> <p>Se réorienter vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un BUT ; - des écoles d'ingénieurs Toulouse Tech ; - une licence en droit ; - une école d'infirmier. <p>(Voir pages 6, 7, 8)</p> <p>Les formations accessibles de droit : inscription via RealWeb.</p> <p>Les formations accessibles sur dossier : candidature via eCandidat.</p>
<p>Année PASS non validée - obtention moyenne < 8/20 aux 50 ECTS des UE de santé de la L1 PASS</p> <hr/> <p>- obtention moyenne >= 8/20 aux 50 ECTS des UE de santé de la L1 PASS</p>	<p>Faire une L1 de votre choix.</p> <p>Attention : pour accéder à la 2^e chance, la mention choisie doit proposer une L. AS 1.</p>	<p>Il faut valider la L1 puis la L2 (120 ECTS) ou la L3 (180 ECTS) avec l'option santé.</p> <hr/> <p>Il faut avoir validé la L1, la L2 ou la L3.</p> <p>Les notes de la L1 PASS ne sont pas prises en compte pour le classement à l'issue de la L2 ou de la L3. Seuls les résultats de l'année en cours (L2 ou L3) sont pris en compte.</p> <p>Une moyenne >= 8/20 aux 50 ECTS des UE de santé de la L1 PASS donne l'équivalence de l'option santé, il n'est pas nécessaire de suivre cette option en L2 ou L3</p>	<p>Inscription via Parcoursup.</p>

* Les notes du L1 PASS ne sont pas prises en compte.

2 - ETUDIANTS DE L. AS N'INTÉGRANT PAS UNE FILIÈRE DE SANTÉ

L. AS	Licence	Accès MMOP *	Réorientation / Poursuite d'études
Année L.AS validée (60 ECTS) et option santé validée.	Poursuivre en L2 (sans option santé) de votre mention de licence.	<p>Il faut valider la L2. L'option santé étant validée.</p> <p>La note de l'option santé en L1 n'est pas prise en compte pour le classement à l'issue de la L2 ou de la L3. Seuls les résultats de l'année en cours (L2 ou L3) sont pris en compte.</p> <p>Il est possible de tenter sa 2^e chance en L2 ou L3 si vous avez candidaté à l'issue de la L. AS 1. Si vous n'avez pas candidaté à l'issue de la L. AS 1, vous conservez vos deux chances.</p>	<p>Dans le cadre d'une réorientation, le choix d'une autre mention de licence est possible : candidature via eCandidat.</p> <p>Réorientation possible dans une autre formation (BTS, BUT...)</p>
Année L.AS validée (60 ECTS) et option santé non validée.	Poursuivre en L2 de la mention de licence et repasser l'option santé.	<p>Il faut valider la L2 ou la L3 et l'option santé.</p> <p>Vous conservez vos deux chances.</p>	<p>Dans le cadre d'une réorientation, le choix d'une autre mention de licence est possible : candidature via eCandidat.</p> <p>Réorientation possible dans une autre formation (BTS, BUT...)</p>
Année L.AS validée (60 ECTS). Vous n'avez pas validé l'option santé et vous n'avez pas candidaté à l'accès MMOP.	Poursuivre en L2 de la mention de licence et passer l'option santé. Vous pouvez tenter l'accès en MMOP, ce sera votre 1 ^{re} chance.	<p>Il faut valider la L2 et l'option santé.</p> <p>Après obtention de la L2 et de votre option santé, vous pouvez tenter votre 1^{re} chance d'entrer en MMOP.</p>	<p>Dans le cadre d'une réorientation, le choix d'une autre mention de licence est possible : candidature via eCandidat.</p> <p>Réorientation possible dans une autre formation (BTS, BUT...)</p>
Année L.AS non validée (moins de 60 ECTS) et option santé non validée.	Redoubler la L1 dans la même mention de licence sans option santé (accès en L.AS contingenté).	<p>Après obtention de la L1, vous pouvez suivre l'option santé en L2.</p> <p>Après obtention de la L2 et validation de l'option santé, vous pouvez tenter votre 1^{re} chance d'entrer en MMOP en fin de L2 ou en L3.</p>	<p>Se réorienter dans une autre mention de Licence.</p> <p>Réorientation possible dans une autre formation (BTS, BUT...) : candidature via Parcoursup.</p>
Année L.AS non validée (moins de 60 ECTS) et option santé validée.	Redoubler la L1 dans la même mention de licence sans option santé (pas en L. AS puisque l'option santé validée est conservée).	<p>Après obtention de la L2, vous pouvez tenter votre 1^{re} chance d'entrée en MMOP (candidature à 120 ECTS) puisque vous avez validé l'option santé en L.AS 1.</p>	<p>Redoubler en L1 dans la mention de licence, mais pas en L. AS.</p> <p>Réorientation possible dans une autre formation (BTS, BUT...) : candidature via Parcoursup.</p>

* Pour candidater à MMOP, que ce soit la 1^{re} fois ou lors de la 2^e chance, il faut avoir validé l'option santé et son année de licence à la session 1 (pas à la seconde session "rattrapage").
Les 60 ECTS de l'année de licence (L. AS 1, L2 ou L3) doivent être obtenus en totalité durant l'année universitaire de candidature en MMOP (sauf dans le cadre d'un Régime spécial d'étude - RSE).